

esprit le met en état de faire face aux nombreuses difficultés qui se trouvent naturellement sur la route de ceux qui se livrent à ces aventureuses occupations.

M. Pond m'a communiqué la carte sur laquelle est tracée sa route. Il n'a fait aucune difficulté non plus à me confier les observations qu'il a faites. Je ne saurais mieux reconnaître la confiance qu'il ma témoignée qu'en le recommandant à Votre Seigneurie.

( Voir " Les Bourgeois " pour certaines observations sur Pond et sa carte.)

Le 18 du même mois Pond envoyait, de la part de la Compagnie du Nord-Ouest, un mémoire au lieutenant-gouverneur Hamilton, à l'appui de celui adressé par MM. Frobisher au général Haldimand en octobre. En juin, le mémoire à Haldimand et les cartes étaient transmis par le lieutenant-gouverneur Hamilton à lord Sydney. On trouvera à la note C la correspondance, qui comprend des lettres de M. James McGill, de marchands de Détroit, et autres.

On voit clairement quelle importance pour le Canada on reconnaissait au commerce des fourrures, par la place que tient la question dans les annales du pays jusqu'à la fin de la domination française. Elle fait le sujet d'arrangements politiques en France, de la sollicitude de la loi, ainsi que de réglemations ecclésiastiques. A la traite était due l'existence d'une certaine classe de la population connue sous le nom de *coureurs des bois*; ses intérêts entraient dans les motifs qui amenaient l'exploration de la contrée; elle exerçait une influence marquée sur les hostilités envers les autres colonies, et resserrait les liens qui unissaient les Franco-canadiens et les sauvages engagés dans les mêmes occupations, les sauvages étant attirés et leurs affections retenues par la manière dont on savait conduire les relations avec eux.

Après la capitulation de Montréal, en 1760, le commerce fût poursuivi par des traiteurs isolés, la plupart Français, mais par suite de différentes causes la traite cessa d'être très rémunérative.

Une esquisse du progrès de la traite, par Benjamin et Joseph Frobisher, se trouve à la page 48 de la note C du présent rapport, de sorte qu'il serait oiseux de la répéter ici. Je me contenterai donc d'y renvoyer le lecteur ainsi qu'au reste de la correspondance.

La correspondance publiée dans le rapport de 1889 se rapporte (à l'exception du journal de Lavérendrye) à une expédition projetée apparemment dans les intérêts de la Compagnie de la Baie-d'Hudson; celle publiée dans le rapport de 1888 a trait à la Compagnie du Nord-Ouest; et celle qui accompagne le présent rapport porte sur certaines propositions faites de la part de cette même compagnie. Il était dans la politique de la Compagnie de la Baie-d'Hudson d'attirer les Sauvages à ses postes ou comptoirs de la côte, où ils déposaient les produits de leur chasse d'hiver en échange de marchandises dont ils avaient besoin. La raison assignée à cette pratique était qu'en empêchant ainsi la chasse d'été on établissait une saison de protection grâce à laquelle les animaux à fourrures ne se trouvaient pas trop décimés, et la compagnie ne recevait que des fourrures d'hiver, c'est-à-dire les plus belles. La venue de la Compagnie du Nord-Ouest dut amener cependant un changement de politique à cet égard, et l'établissement de comptoirs dans l'intérieur pour faire face à la concurrence.

Le siège de la Compagnie du Nord-Ouest était à Montréal, où ceux des associés qui agissaient comme agents conduisaient les affaires générales de la compagnie, tandis que les autres se répartissaient les différents postes de l'intérieur pour faire la traite avec les Sauvages. Les marchandises destinées à la traite étaient assorties et